

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
19 03 24

N° 05.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-quatre, Le 14 mars à 18 heures 30, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
08 mars 2024	
Date d'affichage	Etaient présents : Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Demba DIALLO, Yves LECUYER (arrivé à 18h34), Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Conseillers Municipaux.
08 mars 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	Etaient représentés : Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir à M. le MAIRE), Antonia CORNET (pouvoir à Mme DUFLOS), Véronique BUCHET (pouvoir à M. DIALLO), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
Présents 11	Etaient absents : Alain GOLETTO, Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.
Votants 15	

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Création de 2 postes d'Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Mme BRAZIER

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que l'administration souhaite pérenniser le poste de chargé de communication et aussi stabiliser la situation professionnelle de l'agent,

Considérant qu'il convient de renforcer le service des Ressources Humaines et le service des Finances en recrutant un assistant pour mieux répartir la charge de travail de ces deux services,

Considérant la nécessité de créer les deux postes à compter du 15 mars 2024 de la manière suivante :

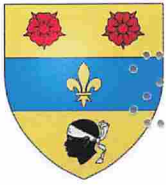
- FILIERE ADMINISTRATIVE :

Transmise le

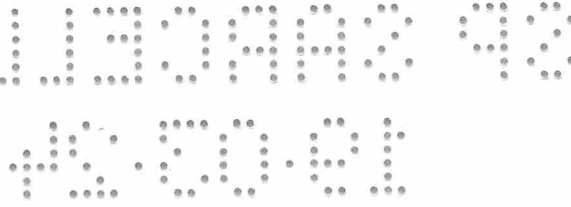
15 MARS 2024

Affichée le

15 MARS 2024



VILLE DE VEMARS



* 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet

A ce titre, ces emplois seront occupés par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, ce poste pourra être occupé par un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

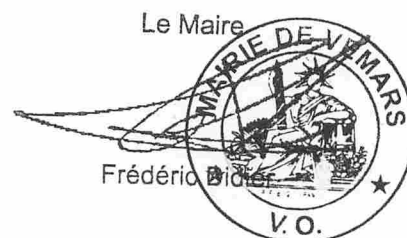
Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois tel que ci-annexé.

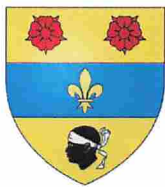
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** et **AUTORISE** la création des 2 emplois correspondant au grade d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 15 mars 2024,
- ✓ **APPROUVE** le tableau des emplois présenté ci-dessous,
- ✓ **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.





SPARCELES

2024

VILLE DE VEMARS

GRADES OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS NON POURVUS	CREATION AU 15-03-2024
EMPLOI DE DIRECTION					
Directeur général des services (2 000 -10 000 hab.)	A	1	0	1	
TOTAL		1	0	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1	1	0	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1	0	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	1	4	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	4	4	0	
Adjoint Administratif	C	7	7	0	2
TOTAL		18	14	4	2
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	0	0	0	
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	6	6	0	
Adjoint Technique TC	C	18	8	10	
Adjoint Technique TNC	C	7	0	7	
TOTAL		33	15	18	
FILIERE SOCIALE					
Agent Social principal de 2ème classe TC	C	1	1	0	
ATSEM principal de 1ère classe TC	C	2	0	2	
ATSEM principal de 2ème classe TC	C	2	2	0	
TOTAL		5	3	2	
FILIERE ANIMATION					
Animateur	B	1	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe TC	C	1	1	0	
Adjoint d'animation TC	C	8	6	2	
Adjoint d'animation TNC	C	8	8	0	
Adjoint d'animation Saisonnier	C	1	1	0	
TOTAL		17	15	2	
FILIERE SPORTIVE					
Educateur territorial APS TNC	B	3	0	3	
TOTAL		3	0	3	
ACTIVITES ACCESSOIRES					
Professeur vacataire TNC (DEL 59/2016)	B	10	10	0	
Vacataire administratif	A	1	1	0	
TOTAL		11	11	0	

20150902 90

40001